



Vendredi 25 janvier 2019

## Réunion AHIL

Maison des syndicats DIJON

### **1. Recours des fédérations contre l'arrêté du 2 mai 2018**

La grande enquête nationale lancée par les fédérations s'adresse aux CHRS<sup>1</sup> ayant subi des coupes budgétaires. L'objectif est de mesurer l'impact de la nouvelle tarification (application des tarifs plafonds et coupes budgétaires).

L'ENC<sup>2</sup> fait apparaître que la Région Bourgogne Franche-Comté bien que très souvent en-dessous des tarifs plafonds participe quand même à la diminution de la dotation régionale limitative. De ce fait, même les associations non concernées par les coupes budgétaires sont fortement impactées.

Sur la base de ce constat, l'ensemble des associations présentes expriment leur volonté d'avoir un soutien national des fédérations, notamment sur cette pratique, mais également pour demander l'application de taux d'effort régionaux différenciés.

### **2. Temps d'échange et de réflexion sur la situation régionale**

#### **2.1. Point tarification**

##### **2.1.1. Les priorités 2018 de la DRDJSCS<sup>3</sup>**

Les mesures nouvelles destinées à la création de places du plan Logement d'abord ont été majoritairement attribuées telles qu'annoncées.

Les associations font part des exigences fortes en matière de transmission de données chiffrées. L'incompatibilité de certains logiciels et la nécessaire retranscription des données rend l'opération chronophage. Plus largement, elles font état d'une crispation des dialogues de gestion et d'une moindre écoute de la part des DDCCS-PP.

La demande des autorités de recentrer l'activité du parc d'hébergement d'urgence sur sa mission immédiate requestionne les modes d'accueil et d'accompagnement, ainsi que le positionnement dans les GHAM<sup>4</sup>.

Cela contrevient au CASF<sup>5</sup> sur la définition même de l'urgence qui ne peut se résoudre à une simple mise à l'abri.

##### **2.1.2. Les CHRS**

Il est rappelé que le dispositif SARS<sup>6</sup> n'est pas assimilable à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement hors les murs pratiqués dans la région et ne peut être utilisé comme variable d'ajustement des financements.

<sup>1</sup> CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale

<sup>2</sup> ENC : étude nationale des coûts

<sup>3</sup> DRDJSCS : direction régionale et départementale jeunesse, sport et cohésion sociale

<sup>4</sup> GHAM : groupe homogène d'activités et de missions

<sup>5</sup> CASF : code de l'action sociale et des familles

<sup>6</sup> SARS : service d'accueil et de réinsertion sociale

Sur la question de la demande de transmission des budgets annexes, les associations indiquent que les autorités de tarification les sollicitent toujours. Globalement ces budgets annexes transmis sont encore importants (pour certaines associations pouvant atteindre plus de 10 budgets) et peuvent toujours faire la distinction entre les différentes places (insertion, urgence, stabilisation), contrairement à ce qui a été annoncé.

## **2.2. Retour sur les participations aux ENC**

Au regard du nombre d'ENC invalidées et des différences de pratiques entre les départements, il est acté la rédaction d'un courrier commun FAS & URIOPSS demandant :

- l'attribution d'un délai supplémentaire pour le remplissage de l'ENC
- une harmonisation des pratiques des départements
- et reprenant les questionnements sur les méthodes de négociation employées par les services de l'Etat

La maquette du courrier sera présentée aux adhérents, pour validation.

## **2.3. L'évaluation du dispositif AAVA<sup>7</sup> en Bourgogne Franche-Comté**

Il est précisé que les dispositifs AAVA sous subventions ont été exclus de l'enquête réalisée par la DRDJSCS.

Les limites du rapport d'évaluation tiennent principalement au fait que :

- L'évaluation du dispositif AAVA n'a pas été mise en perspective avec celle du modèle économique de l'IAE<sup>8</sup> (secteur confronté à des exigences de rentabilité accrues) ;
- L'argumentaire sur les « taux d'activité » des AAVA n'est pas en cohérence avec l'objectif originel du dispositif qui s'adresse à des personnes très éloignées de l'emploi et ne tient pas compte des contextes départementaux dans lesquels une fermeture prochaine des AAVA était annoncée.

Les réseaux, dans l'examen de ce rapport, relèvent une pression à venir sur les taux de sorties « positives », ainsi qu'une baisse du financement DRDJSCS accompagnée de pistes de co-financement fragiles et non assurées à ce stade.

Il ressort enfin que les modalités de financement des AAVA par DGF seraient maintenues, mais qu'il ne serait pas tenu compte de l'existence de ces dispositifs à la prochaine répartition de la DRL entre les départements (préconisation du rapport).

Des précisions de la part de la DRDJSCS sur ce rapport d'évaluation sont attendues.

## **3. Zoom de l'article 125 de la loi ELAN<sup>9</sup>**

Les fédérations se tiendront informées des évolutions et des décrets d'application. Les notes d'analyse de chacune des fédérations sont disponibles.

Il faut retenir que le PDAHLPD<sup>10</sup> devient un document opposable et permettant les nouvelles créations et autorisations.

### **Actions définies collectivement à l'issue de la réunion**

Pour les Fédérations :

---

<sup>7</sup> AAVA : atelier d'adaptation à la vie active

<sup>8</sup> IAE : insertion par l'activité économique

<sup>9</sup> Loi ELAN : loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

<sup>10</sup> PDAHLPD : plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes défavorisées

- Transmission aux adhérents des éléments de participation à l'enquête nationale sur les coupes budgétaires CHRS
- Capitalisation des éléments impactant les adhérents de la région au regard des évolutions budgétaires et transmission au national
- Transmission au fil de l'eau d'informations communiquées par les services de l'Etat en région et les réseaux nationaux des Fédérations
- Rédaction d'un courrier à destination des services de l'Etat demandant un dialogue de gestion régional en amont du ROB 2019

Pour les associations :

- Remontée au fil de l'eau des informations relatives aux dialogues de gestion, demandes de transformation de places et injonctions diverses des services de l'Etat, ENC...
- Interpellation des Fédérations pour toutes questions / besoins de clarification

**Une prochaine rencontre avec les associations sera organisée prochainement.**